



COMMUNE DE SAINT-MAURICE

PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ  
"LA BORETTE"

LÉGENDE :

-  Périmètre du plan d'aménagement détaillé
-  Secteur de constructions
-  Secteur circulations véhicules
-  Secteur circulations piétons
-  Secteur d'espaces verts et de détente
- A titre indicatif :
-  Réseaux d'équipements d'infrastructures techniques
-  Borne d'incendie
-  Candélabre
-  Installation de ramassage des ordures

Soumis à l'enquête publique

Du 23 février au 23 mai 2007

Décidé par le Conseil Municipal, le 21 février 2007



Le Président :

Le Secrétaire :

Homologué par le Conseil d'Etat  
en séance du 9 JAN 2008

Droit de sceau : Fr. 16

L'atteste:  
Le chancelier d'Etat



ÉCHELLE 1:1000

